
JONATHAN ZUCK :

Nous allons commencer. Nous allons lancer l'enregistrement s'il vous plaît.

Bienvenus à tous à ce webinaire sur le rapport de l'équipe de révision chargée de la concurrence, de la confiance et le choix du consommateur. Je vais commencer par la première diapositive.

Je suis Jonathan Zuck, je suis le président de l'équipe de révision du CCT. Et je suis responsable d'évaluer la concurrence, la confiance et le choix des consommateurs et l'efficacité du processus d'évaluation des nouveaux gTLD et du système de protection.

Donc nous allons faire une évaluation basée sur des données et sur les politiques qui existent et qui sont mises en œuvre actuellement. Ensuite, nous verrons quelles sont les différentes procédures concernant les nouveaux gTLD.

Voyons un petit peu le calendrier. Nous devons présenter ce rapport final l'année prochaine au mois de mars de 2018. Nous avons une partie qui a été présentée aux commentaires publics et le Conseil d'Administration devrait nous donner son opinion au mois de septembre 2018.

Donc les nouvelles sections qui ont été publiques, aux commentaires publics le 26 novembre. Ces sections portent sur les domaines parkés, les abus du DNS et l'enquête INTA. La mise à jour a été faite en orange. Les commentaires publics sur les rapports préliminaires préalables ne seront pas considérés. Nous allons ajouter quelques sections.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Et voyons maintenant les travaux basés sur les données, les analyses statistiques concernant les abus des DNS des TLD génériques qui s'appelle le SADAG, qui mesurent l'efficacité des protections techniques et qui analysent les taux de spam, d'hameçonnage et d'utilisation malveillante dans les gTLD mondiale. Et ensuite, nous voulons essayer de comprendre l'impact sur le programme de nouveaux gTLD. Bien.

Maintenant, je vais vous présenter Drew Bagley qui est le responsable des problèmes d'utilisation malveillante du DNS, et c'est lui qui va prendre la parole.

DREW BAGLEY :

Merci Jonathan. Bonjour à tous, je suis Drew Bagley. Donc Jonathan vous l'a dit, nous travaillons sur le programme de nouveaux gTLD. Notre rôle est d'analyser les protections mises en place pour le programme de nouveaux gTLD pour atténuer ce que la communauté a considéré comme les problèmes potentiels liés à l'expansion du DNS.

Et donc pour faire cela, nous avons identifié plusieurs protections du programme des nouveaux gTLD. Nous avons analysé la façon dont ils étaient mis en œuvre, nous avons analysé les données utilisées par les proxy pour utiliser ces protections et pour présenter des problèmes qui étaient présentés par la communauté comme étant des utilisations malveillantes du DNS.

La façon dont nous définissons les abus du DNS, c'est en nous focalisant sur la partie technique, l'aspect technique des abus du DNS pour lequel il y a eu un consensus de la communauté. Et nous mesurons les données pour évaluer cet abus de DNS.

Donc ici, vous voyez la définition sur l'écran. Nous avons analysé les utilisations malveillantes en général considérant les différents aspects de comportement. Et ensuite, nous nous sommes penchés sur quelques domaines seulement. Ici, vous voyez des définitions. Cet abus peut être du cyberdélit, des fraudes, des fois quelque chose de très difficile à définir.

Et donc pour une question de mesures, nous nous sommes focalisés sur le hameçonnage, l'utilisation malveillante et les spam. Donc nous avons travaillé avec l'accord de registres, avec ICANN et les accords d'ICANN concernant les parties contractées afin d'avoir des données pour évaluer l'efficacité des protections et des mesures du système de SADAG.

Nous avons fait une étude sur le DNS à partir de l'introduction du programme de nouveaux gTLD et jusqu'au mois de décembre 2016. Et cette étude a été présentée au mois d'août de cette année, et nous sommes dans la période de commentaires publics. Vous avez peut-être eu l'occasion de commenter ces résultats de l'étude et sa méthodologie.

La méthodologie : donc nous avons travaillé sur des dossiers zone, sur les enregistrements WHOIS et sur 11 listes noires de noms de domaines différents.

Alors cette analyse comprend le compte des abus par gTLD et par bureau d'enregistrement, le taux d'abus, le nombre d'abus associés avec les services de confidentialité, les situations géographiques associées avec ces activités d'abus et les noms de domaines qui ont été enregistrés de manière intentionnelle et de manière malveillante et ce qui était seulement compromis.

Donc ceux d'entre vous qui ont vu cette étude, c'était l'introduction de nouveaux gTLD. Et la conclusion de cette étude était que l'introduction de nouveaux gTLD n'a pas augmenté le nombre total d'abus pour tous les gTLD, mais cependant, il y a beaucoup de caractéristiques inquiétantes au niveau des nouveaux gTLD, certains TLD des nouveaux gTLD, particulièrement concernant...

Je pense qu'il y a quelqu'un qui doit mettre sa ligne en muet. Nous avons eu un bruit terrible

Donc cette étude a aussi découvert qu'un nombre constant d'abus concerne tous les gTLD, qu'il y a une tendance concernant l'hameçonnage pour les nouveaux gTLD. Et en termes de migration, il y a une bonne migration.

Est-ce que quelqu'un peut mettre son micro en muet s'il vous plaît ? Nous avons un bruit sur une ligne. Vous devez mettre vos micros en muet s'il vous plaît. Bien, merci.

Donc il y a une tendance avec des domaines de hameçonnage dans les nouveaux gTLD, mais peut-être que c'est dû à la migration des noms de domaine spam et de TLD historiques et de nouveaux TLD parce que les noms de domaines et les nouveaux gTLD sont supérieurs aux TLD historiques. À la fin de 2016, on a constaté qu'il y avait des taux d'abus dans les TLD historiques et dans les nouveaux TLD qui étaient similaires.

Il y a eu neuf systèmes de protection qui ont été mis en place dans le programme de nouveaux gTLD et on a constaté qu'il y a des enregistrements malveillants croissants.

Par ailleurs, quelque chose qui est plus troublant encore au niveau de l'enregistrement, les enregistrements faits avec un objectif d'utilisation malveillante étaient plus élevés que pour les gTLD courants. Donc on a ici davantage un degré supérieur de gTLD compromis et de TLD historiques.

L'utilisation des services d'anonymisation et d'enregistrements fiduciaires pour masquer les données WHOIS du titulaire du nom de domaine est plus courante dans les TLD historiques.

Ici, vous voyez des données, un tableau avec des données qui illustre ces tendances. Les TLD historiques sont indiqués ici en bleu et les nouveaux gTLD sont indiqués en vert, et vous voyez la tendance, donc, des TLD historiques qui est supérieure. En 2014, vous voyez, donc, cette augmentation.

Ici, vous voyez donc les noms de domaine associés avec une utilisation malveillante et ici, vous voyez les noms de domaine avec des spam pour, de nouveau, les nouveaux gTLD et les TLD historiques. Et vous voyez ici, donc, les tendances et le total.

Ici, vous voyez les taux d'hameçonnage pour les nouveaux gTLD et gTLD historiques. Ici, vous voyez qu'il y a une campagne similaire en 2015 et vous voyez le même pic. À la fin de l'année 2016, vous voyez que les deux types de TLD arrivent au même niveau.

Les cinq nouveaux gTLD qui ont fait l'objet de plus d'abus que vous voyez ici – .dot, etc. – qui ont été analysés pour ces statistiques, vous voyez qu'ils représentent presque 60 % de l'ensemble des domaines pour tous les nouveaux gTLD. Donc c'est une de ces choses où l'on

constate que les abus dans les nouveaux gTLD ne sont pas pas vraiment un phénomène nouveau, mais tout à fait concentré également.

Donc ça, c'est les taux d'utilisation malveillante, et vous pouvez voir que par moment, lorsqu'il y a des campagnes spécifiques ou d'autres facteurs qui rentrent en ligne de compte, les nouveaux gTLD ont des taux d'utilisation malveillante beaucoup plus élevés. Et c'est à peu près les mêmes taux pour le spam, les courriels indésirables donc.

Donc ce sont les nouveaux gTLD séparés de ces statistiques. Cela nous vient d'APWG. Cela montre des données qui arrivent de Spamhaus. Il y a d'autres recherches qui sont faites à ce niveau et ceux qui sont identifiés ici pour les nouveaux gTLD qui ont le plus de problèmes, une plus haute concentration d'abus, le taux d'abus également. Et on voit donc, là, ceux qui ont le taux le plus élevé. Donc si vous regardez même les petits TLD, ils ont des taux très élevés de concentration d'abus et d'utilisation malveillante.

Donc qu'est-ce que cela signifie, toutes ces données ? On essaie de comprendre et d'analyser les données des chercheurs et faire notre propre analyse des sauvegardes et des protections qui existent pour le programme des nouveaux gTLD. Et il semble bien que les restrictions au processus d'enregistrement ont une corrélation avec les niveaux d'utilisation malveillante. Donc si on avait des politiques d'enregistrement plus strictes, on aurait moins d'utilisations malveillantes et on a donc besoin de plus de sauvegardes et de protection en place. S'il n'y a pas de restriction, il y a plus de chances qu'il y ait plus d'utilisations malveillantes.

Il y a d'autres facteurs qui rentrent en ligne de compte. Les chercheurs nous ont indiqué cela. Mais nous n'avons pas encore assez de données pour nous assurer de cette situation. Le prix, si le prix compte. Donc les chercheurs ont travaillé avec les opérateurs et ceux qui sont associés avec les taux les plus élevés d'utilisation malveillante offraient les prix d'inscription à des noms de domaines les plus bas.

Donc d'une manière similaire, lorsque l'on observe l'analyse, les chercheurs ont également noté que les noms de domaine enregistrés d'une manière malveillante, souvent, contenaient des chaînes en rapport avec des termes enregistrés avec des marques commerciales déposées. Donc par exemple, des enregistrements en rapport avec Apple ont été utilisés d'une manière malveillante. Donc le hameçonnage était fait un petit peu avec ces marques commerciales déposées. Donc elles servaient d'appâts, ces marques commerciales et il y avait une association avec des abus et des utilisations malveillantes.

Donc comme je l'ai mentionné auparavant, les taux d'utilisation malveillante du DNS sont relativement concentrés et il semble que le DNS soit beaucoup plus abusif avec l'utilisation malveillante plus forte. Donc nous voulons absolument faire le maximum pour prévenir et limiter, pour les gTLD, ces utilisations malveillantes. Donc comme résultat, on a vu ces recommandations communes, on a vu ces concentrations, on a vu les sauvegardes qui existent, les protections qui ne sont pas suffisantes. Donc l'équipe de révision a fait des recommandations – que vous avez à l'écran – pour essayer d'éviter ces phénomènes d'utilisation malveillante et pour mettre en place, donc, des motivations, des encouragements pour qu'il y ait moins d'abus, donc faire les mesures qui soient proactives pour limiter ces abus pour

travailler avec les bureaux d'enregistrement, avec les opérateurs de registre qui n'ont pas encore limité ces utilisations malveillantes, pour s'assurer également qu'il y ait une collecte de données qui continue.

Donc nous avons des bureaux d'enregistrement qui sont associés avec des utilisations malveillantes et qui continuent leur travail malveillant. Donc il faut réagir à avoir véritablement des mesures plus fortes pour limiter ces abus et ces utilisations malveillantes du DNS. C'est important pour le système du DNS tout entier.

Donc je crois que les mesures qui sont en place ne sont pas suffisantes. Et ce que nous avons essayé de faire, c'est de voir les recommandations spécifiques de la communauté et qui satisferont la communauté également.

Donc comment gérer cet abus ? Nous avons ces recommandations qui sont envoyées à la communauté. Les parties prenantes également doivent être plus proactives et les opérateurs eux-mêmes devraient faire plus. Lorsque nous travaillons avec des opérateurs qui ne veulent pas ou qui n'ont pas besoin d'utiliser ces restrictions, je crois qu'il faut avoir, en effet, des mesures proactives beaucoup plus fortes puis il faut une analyse dès le départ. Ce sera plus facile, ce sera plus proactif, plus efficace pour les petits opérateurs. Notamment, ils ont parfois du mal à adopter ces politiques.

Donc nous pouvons leur offrir des encouragements, peut-être des taux plus intéressants pour que ce soit plus lucratif pour eux, d'une manière proactive, de limiter ces utilisations malveillantes. Donc il faut un petit peu modifier les pratiques [inintelligible]. Donc on n'a pas exactement indiqué ce que cela devrait être, ces encouragements, ces motivations.

Mais je crois que la conformité doit être prise plus au sérieux avec certains opérateurs qui, avec les bureaux d'enregistrement, ont de sérieux problèmes au niveau de l'utilisation malveillante du DNS.

On l'a vu en Chine où pendant plus d'une année, il y avait des hauts niveaux d'utilisation malveillante. Et lorsqu'ils ont commencé à payer leurs factures, on a remarqué que c'était véritablement la partie visible de l'iceberg. Donc c'était systémique, ces abus et ces utilisations malveillantes. Il y a eu beaucoup de plaintes, mais il n'y a pas eu une réaction assez rapide.

Donc voilà comment nous avons trouvé nos recommandations.

Voilà les deux premières recommandations que vous avez à l'écran, encourager ces mesures proactives anti-abus, faire en sorte que l'ICANN négocie des amendements au contrat RAA qui existe déjà. Et d'une manière similaire, ICANN Org doit être proactif par rapport aux données qui sont obtenues par rapport à l'utilisation malveillante.

Et une nouvelle fois, on a parlé un petit peu de l'importance des données à l'ICANN. En tant qu'équipe de révision, nous l'avons noté. Je crois qu'il est important pour l'ICANN de collecter et d'analyser beaucoup de données sur cette utilisation malveillante du DNS pour comprendre les rapports entre les abus et le travail des opérateurs pour donc développer un plan, un projet pour aider la communauté à limiter ces niveaux élevés d'utilisation malveillante. Il faut avoir des mécanismes en place. Les données nous aideront beaucoup pour limiter l'aspect systémique de l'utilisation malveillante du DNS.

Nous avons donc des recommandations. Une des dernières, c'est que si tout cela ne fonctionne pas, il faudrait qu'il y ait un processus de résolution des conflits en cas d'utilisation malveillante du DNS parce que nous avons vu que certains opérateurs ne faisaient pas bien leur travail et qu'on n'a pas atteint le consensus avec cette recommandation, tandis que les autres recommandations ont reçu un consensus universel.

Donc je vais demander à David Taylor de nous dire quelques mots à ce sujet. Donc David, je vous donne la parole. Et David va présenter la section qui vient.

DAVID TAYLOR :

Merci beaucoup. Donc nous proposons le DADRP, cette politique de résolution des conflits en cas d'utilisation malveillante du DNS. Donc sur cette recommandation, je crois que nous devons identifier, gérer les opérateurs de registre, les bureaux d'enregistrement qui ont des niveaux excessifs d'utilisation malveillante, c'est-à-dire plus de 10 % des noms de domaine sont sur des listes noires. Et il faut donc travailler au niveau de cette politique, mieux expliquer ce qu'est la conformité. Donc nous avons besoin d'un mécanisme supplémentaire. Nous le pensons. Donc c'est véritablement un suivi que nous devons assurer.

Donc c'est tout ce que je dirai là-dessus. Donc y a-t-il des questions ?

DREW BAGLEY :

Oui, je reprends le micro. Est-ce que quelqu'un a une question sur l'utilisation malveillante du DNS ? Sinon, je redonnerai la parole à David et on pourra prendre des questions d'ici la fin du webinaire.

Oui, je vois une question de Kathy. Ce serait une bonne question pour David. Elle nous demande : « Est-ce que ce serait un petit peu comme une politique véritablement uniforme de litiges relative aux noms de domaine, ce qui s'appelle l'UDRP où la communauté, donc, donne des détails ? Est-ce que ce serait similaire à cela ? Est-ce qu'il y aurait une barrière d'entrée par rapport à des frais, à des coûts associés ? »

Cela permettrait de responsabiliser la communauté, de lui donner beaucoup plus de pouvoir. Et la perception de la communauté, c'est que cela ne va pas limiter les abus, mais que cela permettrait à la communauté d'avoir beaucoup plus [inintelligible].

Mais je vais demander à David ce qu'il en pense et il va pouvoir nous expliquer la similarité entre le système dont vous nous parliez et la politique de règlement uniforme de litiges relative aux noms de domaine.

DAVID TAYLOR :

Oui. Ce serait quelque chose d'équivalent, ce DADR, donc ces politiques de résolution de conflits en cas d'utilisation malveillante du DNS. Parce qu'une nouvelle fois, cela permettrait aux opérateurs de mieux travailler, de mieux fonctionner et de ne pas violer les marques commerciales déposées par exemple, et de limiter l'utilisation malveillante, donc, des noms de domaine parce qu'il y a beaucoup de noms de domaine qui sont déposés qui sont des marques commerciales déposées. Donc le comportement, je crois, serait meilleur s'il y avait ce type de système en place. Voilà ce que je pense.

DREW BAGLEY :

Je vois que Kathy reprend sa question. La raison pour laquelle cela a été proposé – c'était basé sur un consensus –, nous avons essayé de travailler sur toutes les recommandations pour avoir une approche holistique du problème et donc le bureau des conformités d'ICANN devait pouvoir aborder ce problème. Et les encouragements pour les bons comportements n'ont pas marché et il n'y avait pas d'autre manière de lutter contre les abus. C'est pour cela que l'on a proposé ce système, pour lutter contre les abus et gérer cela d'une manière.

Est-ce que quelques a une question spécifique à poser sur ce thème-là ? Pour une question de temps, nous devons continuer et passer à la section suivante. Bien, si vous avez une question, vous pouvez l'écrire dans le chat. Bien.

Je vais donner la parole à David puisqu'il n'y a pas d'autres questions. Et nous allons parler des mécanismes de protection des droits. David Taylor, vous avez la parole.

DAVID TAYLOR :

Merci. Je reprends donc la parole. Nous allons parler des mécanismes de protection de droits.

Comme vous le savez, ces nouveaux mécanismes de protection de droits ont été développés en rapport avec l'introduction du programme de nouveaux gTLD et ajoutés aux mécanismes de protection de droits qui existaient.

Donc l'équipe de révision du CCT a examiné si ces RPM aidaient à encourager un environnement plus sûr et à promouvoir la confiance des consommateurs dans le DNS et à mesurer l'impact de coûts sur le

programme de nouveaux gTLD et les propriétaires de propriété intellectuelle. Donc nous avons examiné ces RPM et nous avons aussi essayé de mesurer le coût lié à l'impact de tout cela sur le programme de nouveaux gTLD.

Alors comment est-ce que nous avons fait cela ? Nous avons analysé le système de reporting du CCT et de ses indicateurs de CCT. Ensuite, nous avons fait une étude de l'impact INTA. Nous avons utilisé les données de l'étude de l'impact INTA. Ensuite, nous avons utilisé les données de la révision des mécanismes de protection de droits d'ICANN.

Et l'enquête INTA concerne les occasions pour les nouveaux gTLD de cette expansion et ce que cela pourrait entraîner au niveau de l'augmentation des prix. Et nous avons analysé les coûts additionnels.

Et pourquoi nous avons utilisé l'INTA ? C'est parce qu'il a été fait d'une manière mondiale. Nous avons utilisé tous les coûts 2015 et 2016 et nous avons analysé 33 participants, y compris des personnes qui ont participé et qui appartenaient à des groupes à but non lucratif. Et nous ne pouvions pas avoir une tendance. Cela nous a quand même permis de mettre l'accent sur quelques points, quelques problèmes, par exemple les principales raisons, 90 % pour lesquelles les propriétaires de marques ont choisi d'enregistrer des nouveaux gTLD étaient dans un objectif défensif. Les noms de domaine enregistrés par les propriétaires de marque dans les nouveaux gTLD sont en général parkés. Le programme de nouveaux gTLD a augmenté les coûts généraux de la défense des marques. Et les recherches et les enquêtes futures ont besoin de l'application des coûts liés aux TLD.

Il est intéressant de voir qu'au niveau des différences, 75 % des cas concernaient des services d'anonymisation et d'enregistrements fiduciaires.

Nous avons aussi constaté qu'il y avait une disproportion des coûts associés avec des actions d'exécution des nouveaux gTLD comparé aux actions d'exécution en général.

Et au niveau du RPM, ils ont été considérés comme étant utiles pour atténuer les problèmes des gTLD.

En ce qui concerne les indicateurs du CCT d'ICANN, nous avons constaté que si l'on regarde entre 2013 et 2016 le premiers moments où les premiers gTLD étaient dans la racine et 2016, où 36 %... Et si on regarde la moyenne entre 2013 et 2016, on voit qu'il y a une augmentation de 25 %.

Et ce tableau montre aussi l'UDRP et l'URS et le nombre total de cas. Et vous voyez le chiffre total et vous voyez que l'URS est inférieur à l'UDRP.

Au niveau des différents, le nombre n'est pas surprenant puisqu'il y a plus d'empreintes de marques dans les nouveaux gTLD que dans les TLD historiques. Et nous n'avons pas les indicateurs d'ICANN, mais on voit ici la comparaison entre les nouveaux gTLD et les TLD historiques avec des statistiques. Et si l'on regarde 2016, 18,6 % de cas de gTLD de propriété intellectuelle étaient concernés comparé à 14 % pour les nouveaux gTLD. Les indicateurs que nous avons nous permettent de parvenir à ces conclusions.

Les mécanismes de protection de droits et les conclusions voient une augmentation du nombre de différents depuis l'introduction de

nouveaux gTLD ; ce nombre augmente. En 2016, on a eu un nombre total de cas qui était de 36 % supérieur à l'année 2013, 25 % si l'on utilise le chiffre total comme moyenne pour 2012 et 2013.

Les propriétaires de noms de marque ont aussi utilisé une variété de moyens pour gérer les enregistrements abusifs de noms de domaine. L'UDRS est un système qui peut être remis en question. Et les coûts du TMCH et l'analyse coûts-bénéfices du TMCH doit être améliorée ; on doit améliorer les données dans ce sens.

Je passe aux recommandations concernant le mécanisme de protection de droits, la recommandation 40 qui recommande une étude d'impact afin de confirmer l'impact du programme des nouveaux gTLD. Et le coût doit être fait pour garantir que l'évolution dans le temps du programme de nouveaux gTLD continue à évoluer. Et nous recommandons que la prochaine enquête d'impact soit terminée dans les 18 mois après la présentation du rapport final du CCTRT.

La recommandation numéro 41, c'est une recommandation qui propose une révision de l'UDRS qui doit être faite. Cependant, vu la révision du PDP de tous les RPM dans tous les gTLD, cette révision doit être faite, ce rapport doit être publié et il ne sera peut-être pas nécessaire si ce rapport est cohérent. Ici, les recours dans l'utilisation des URS semblent être en dessous de leurs attentes.

La recommandation 42. De nouveau, la révision du TMCH et sa portée doivent être faites pour fournir des informations sur le coût et les bénéfices associés avec l'état actuel des services TMCH pour augmenter les critères correspondants. Donc nous pensons qu'une analyse de ce type doit être réalisée. La révision du PDP doit aussi être faite.

Est-ce que vous avez des questions ? Est-ce que vous préférez que l'on garde les questions pour la fin ou est-ce que vous voulez qu'on passe tout de suite aux questions ?

JONATHAN ZUCK : Dave...

KATHY KLEIMAN : Est-ce que vous m'entendez ?

JONATHAN ZUCK : Oui Kathy, on vous entend. Allez-y.

KATHY KLEIMAN : Est-ce que vous pouvez revenir aux diapositives précédentes ?

D'abord, je veux remercier tous les membres de l'équipe de révision pour votre travail.

Ici, j'ai plusieurs questions à vous poser. Dans le groupe de travail sur les mécanismes de protection des droits, nous avons fait beaucoup d'études et on a constaté qu'au niveau statistique, ce n'était pas valable ; il y a avait seulement trois membres qui ont répondu sur ces 33 membres qui ont participé. Et il s'agissait de grandes compagnies.

Lorsque vous parvenez aux conclusions, lorsque vous dites que 90 % des propriétaires de marques qui ont répondu à cette enquête, je me demande le détail que vous pouvez nous donner concernant les problèmes de l'enquête. Je sais que c'est une enquête difficile à faire. Et

nous avons appris beaucoup de choses dans ce domaine concernant la manière de travailler. Mais est-ce qu'on peut considérer que cela est qualifié pour les résultats que vous avez obtenus ? Est-ce que ces résultats ne sont pas non-valables au niveau statistique ? Est-ce que vous avez suffisamment de compagnies du monde entier qui ont participé à cette enquête ? Alors je vous pose la question : est-ce que vous pouvez considérer que ces résultats sont fidèles ?

DAVID TAYLOR :

Oui. Merci Kathy de cette explication. On en avait parlé à Abu Dhabi. Je crois qu'il est très clair qu'il y a un nombre très bas et on leur a demandé spécifiquement. Ils ne nous ont pas dit ce qui était invalide ou pas. Donc il est très clair que le consensus à la suite de l'enquête, c'est que statistiquement, elle ne pèse pas, elle n'est pas satisfaisante. Donc je vais prendre note de ce que vous avez dit et l'équipe de révision CCT a également réfléchi à cela au niveau statistique parce qu'en effet, lorsqu'on entre dans les détails, comme vous l'avez expliqué, cela n'est pas satisfaisant pour pouvoir définir des tendances.

Et donc je suis tout à fait d'accord avec ce que vous avez déclaré. Je crois que vous avez un questionnaire assez long et assez difficile. Mais cela nous permet d'obtenir des réponses. Donc comme vous l'avez dit, on en apprend beaucoup lorsque l'on fait des révisions de ce type, des révisions de l'équipe du CCT. Et nous allons prendre cela en compte et améliorer le taux de réponse lors de l'envoi des questionnaires ultérieurs.

Cela ne veut pas dire que les petites entreprises ne font pas d'enregistrement, mais c'est vrai que c'est principalement de très

grandes entreprises qui nous avaient répondu. Donc on manque véritablement de données. Il n'y a, en effet, que peu d'entreprises qui nous ont répondu. Il y a des entreprises qui sont des leaders. Et on n'a pas obtenu autant de réponses que nous le désirions pour, en effet, avoir statistiquement assez de données. Vous avez raison.

Donc je suis prêt à répondre à d'autres questions.

Oui, Kathy, vous avez levé la main une nouvelle fois ?

KATHY KLEIMAN :

Oui. Si je suis la seule – je ne veux pas monopoliser la parole – mais j'ai une autre question en effet.

Donc tout d'abord, David, pour rebondir sur ce que vous avez dit, je ne sais pas si cela vous a été présenté, mais nous avons obtenu de Nielson des informations intéressantes. Je vous l'enverrai, cela pourrait être très utile pour votre travail.

Donc est-ce que l'on pourrait aller sur le transparent URS et les recommandations URS ? Moi, ce que je voulais vérifier avec vous – je parle en mon nom personnel – le groupe de travail n'a pas encore analysé cela. Nous allons y arriver, nous allons travailler avec des avocats également. Donc ce système uniforme de suspension rapide URS – est-ce que je comprends bien –, vous recommandez que l'URS soit étendu à tous les gTLD et comprend les nouveaux gTLD ou bien qu'on ne les utilise pour aucun gTLD ? Je ne comprends pas très bien sur ce que vous voulez dire lorsque vous parlez d'un pied d'égalité également, que tout le monde soit mis sur un pied d'égalité. Donc est-ce que vous pourriez préciser un petit peu votre pensée ? Merci.

DAVID TAYLOR :

Oui. Donc c'est quelque chose dont on a parlé et nous avons pensé que c'était important, vous savez, pour les gTLD historiques qui ont déjà beaucoup d'années d'existence par rapport aux nouveaux gTLD. Donc nous voulions mettre tout le monde au même niveau, donc sur un pied d'égalité, quel que soit la date du gTLD. Voilà ce que nous pensions avec cette idée pour les RPM, pour les mécanismes de protection des droits.

Et avec Brandon, nous nous sommes penchés là-dessus. Donc dans notre recommandation, nous parlons de cela, de tous les gTLD, nous parlons de cet UDRP, ce mécanisme qui existe déjà, cette politique de règlement uniforme de litiges relative aux noms de domaine. Donc lorsque nous avons pensé au système uniforme de suspension rapide URS. Nous avons travaillé avec Brandon en cette période de Noël où personne ne communiquait beaucoup, nous avons dû travailler beaucoup avec Brandon à cela.

Donc il y a différentes recommandations à ce niveau. C'est assez complexe en effet comme processus. Et nous allons continuer notre processus de révision à essayer d'entrer un petit peu plus dans les détails.

KATHY KLEIMAN :

Merci beaucoup de votre réponse, merci David.

JONATHAN ZUCK : Et bien, je sais qu'il ne nous reste pas beaucoup de temps. Nous devons donner la parole à Jordyn qui va nous parler des domaines qui sont parkés. Donc Jordyn Buchanan, vous avez la parole.

JORDYN BUCHANAN : Merci. Donc je serai bref. Je n'ai que huit minutes qui nous reste à ce webinaire et j'aimerais avoir la possibilité de répondre à des questions également à la suite.

Donc ce que nous avons noté dès le début dans notre révision des nouveaux gTLD et l'aspect concurrence, c'est qu'il y avait beaucoup de domaines qui étaient parkés et qui n'étaient pas utilisés.

Il y a différentes définitions de ce terme, « parké ». Nous avons pris une définition très large pour notre analyse. Cela veut dire que le nom de domaine n'est pas l'identifiant principal d'un site web typique. Donc cela renvoie à des erreurs ou cela nous dit que le nom de domaine existe. Mais il n'y a pas de site web qui est associé, donc, à ce nom de domaine. Donc tout cela, c'est ce qu'on appelle des noms de domaine parkés.

Il y a d'autres définitions qui existent, il y a la redirection lorsque l'on est dirigé ou pas. On n'est pas toujours d'accord, tous, sur la définition à donner à ce terme, « parké ». Parfois, vous recevez des publicités lorsque vous essayez de naviguer vers un domaine, il y a différents cas de figure, donc différentes définitions. Mais on essaie simplement de comprendre comment ces noms de domaine sont utilisés.

Donc avec cette définition très large sur la base de données que nous avons, avec des statistiques sur les TLD, des données qui existent déjà,

nous avons vu qu'il y a un grand nombre de nouveaux gTLD qui sont parkés. Et nous voulions comprendre quel était ce phénomène, est-ce que c'était unique pour les nouveaux gTLD ou est-ce qu'il y avait une différence.

Parce que comme vous le voyez sur la diapositive, deux tiers des enregistrements des nouveaux gTLD sont actuellement parkés, alors que c'était 56 % autrefois. Donc nous avons fait un échantillonnage, nous avons observé quels étaient les gTLD historiques, quelle est la situation des nouveaux gTLD et il est vraiment notable que ces taux de parking sont beaucoup plus élevés. C'était en décembre dernier que nous avons fait cette analyse, à la même période des fêtes, où nous n'avions trouvé qu'uniquement 56 %. C'est déjà beaucoup ; c'est un taux élevé, 56 %. Plus de la moitié des gTLD sont également parkés. Donc plus de parking des nouveaux gTLD.

Mis à part cela, on n'a pas été en mesure dans notre travail d'hypothèses de trouver plus de conclusions à partir de ces données. On n'a pas été en mesure de trouver des effets évidents sur la compétition, sur la concurrence, sur les niveaux de taux, sur la durabilité des gTLD, l'impact sur les consommateurs et ainsi de suite.

Il y a néanmoins quelque chose que nous avons noté. Au niveau des abus et des utilisations malveillantes, il y a une petite corrélation entre les taux de parkage élevé et les taux d'utilisation malveillante du DNS. Donc ce n'est pas clair à 100 % mais il semble que ce soit le cas. Donc on a beaucoup d'hypothèses en fait. Pourquoi, lorsque plus de ces domaines sont parkés, on a une utilisation malveillante plus élevée ? Est-ce que c'est positif ou négatif pour la concurrence, pour la confiance

et le choix du consommateur ? Donc on n'a pas pu prouver grand chose véritablement. On a vu simplement des tendances qui se dégageaient. Donc on a besoin de faire plus d'analyses et de travail de recherche sur ces questions.

Il ne reste que deux minutes. Je ne sais pas si vous avez des questions supplémentaires à ce sujet ?

J'ai oublié de mentionner que nous avons une recommandation par rapport à cela indiquant que nous devrions faire plus d'analyses à ce sujet.

Donc John nous a posé la question « Pourquoi cette définition ? C'est une définition très large et qui est la question des redirections. »

Oui, John, je ne crois pas que lorsqu'on est redirigé vers un autre site, cela représente véritablement une définition acceptable. Donc je vois que John a noté cela dans le chat. Il y a un autre John.

« Est-ce qu'il y a un rapport entre le prix et le domaine parké ? » On n'a pas assez de données pour pouvoir répondre à cette question. On a besoin de faire plus de recherche. Je crois que les données sur les prix que nous avons, sur la tarification au niveau des registres ont été publiés... pas publiés, non. Il y a les prix de gros standards entre les registres et les bureaux d'enregistrement, les promotions, les prix promotionnels. Donc il y a le volume des gTLD, les domaines qu'on appelle premium qui sont plus chers, donc. Donc notre analyse des tarifications est loin d'être parfaite. On ne peut pas se baser là-dessus.

Donc est-ce qu'il y a d'autres questions auxquelles je pourrais répondre ? Donc je vais redonner la parole à John.

JONATHAN ZUCK :

Oui, merci beaucoup de participer à cet appel. Je crois qu'il est important, lorsqu'on parle des domaines parkés, on ne juge pas la question des domaines parkés. On essaie d'inclure un petit peu tous les aspects pour analyser la question en ce qui concerne, donc, la concurrence, la confiance, les choix du consommateur. Et il faut que l'on voit s'il y a une urgence par rapport aux domaines parkés.

Donc nous avons notre période de commentaires publics ouverte jusqu'au jour après Noël. Donc vous êtes les bienvenus pour faire des commentaires publics, pour envoyer des informations à l'équipe de révision. Donc n'hésitez pas, la période des commentaires publics se clôturera le 8 janvier 2018. Donc on parle de date limite ici. Je ne sais pas si on va étendre cela. C'est une petite partie du rapport que nous vous avons présentée aujourd'hui et nous allons continuer à travailler entre nous également au niveau de l'équipe de révision.

Donc comme je l'ai dit, 8 janvier 2018, la période de clôture des commentaires publics. Nous sommes tout à fait ouverts pour continuer à débattre et à répondre à des questions en tant qu'équipe de révision.

Donc merci beaucoup de votre attention.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]